



LA ROQUE INFOS OCTOBRE 2021

« LA ROSE GAGEAC »

mairie-la-roque-gageac@wanadoo.fr / www.laroquegageac.fr
www.panneaupocket.com



Les Plus
Beaux Villages
de France®



OCTOBRE ROSE

Dimanche 10 octobre environ 70 participants ont répondu présents pour soutenir le combat du comité féminin Dordogne pour le dépistage du cancer du sein.

Les activités étaient diverses (pétanque, randonnées), chacun a pu participer selon son choix, la journée s'est terminée en musique autour d'un goûter et d'un beau buffet dinatoire.

Un grand MERCI à tous les participants, aux bénévoles de l'amicale laïque, aux musiciens ainsi qu'aux restaurateurs et commerçants Laroquois pour leurs préparations et leurs dons.



LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Les 9 et 10 octobre, 95 sur 164 représentants des « Plus Beaux Villages de France » se sont réunis à Riquewihr - Hunawihr (Haut-Rhin) pour l'assemblée générale annuelle. L'accueil était particulièrement chaleureux et nous avons tous pu admirer ces magnifiques villages où toute la population et les commerçants jouent parfaitement le jeu de la propreté, du fleurissement, et de la signalétique. L'impact du label est clairement démontré par les chiffres de fréquentation et particulièrement ces deux dernières saisons de pandémie. Notre prochain rendez-vous sera à Salers (Cantal) pour les 40 ans de l'association. Ce label, régulièrement réévalué peut toujours être retiré. Soyons vigilants.

ENEZ CONSULTER VOTRE NOUVELLE ADRESSE !

Le lundi 25 octobre de 14h00 à 19h00 au foyer Fernand Valette, le conseil municipal propose aux habitants une consultation du projet d'adressage.

La commission en charge de ce dossier sera présente pour répondre à vos questions et recueillir vos éventuelles suggestions.



Taille des haies :

Pensez à tailler vos haies en veillant à ce qu'elles n'empiètent pas sur la voie publique.



Brûlage

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est interdit, cependant une période de dérogation est accordée à **partir du 01/10/2021 jusqu'au 28/02/2022**, en remplissant un formulaire d'autorisation disponible en mairie ou sur internet « Imprimé de demande de dérogation l'interdiction de brûlage des déchets verts », celui-ci doit être signé et déclaré 3 jours avant le brûlage et est valable 15 jours.

Pour les plus de 65 ans et les plus fragiles, l'HAS (Haute Autorité de Santé) recommande une dose de rappel (3ème dose) après un délai d'au moins 6 mois après le 2ème vaccin, afin de maintenir un bon niveau de protection contre le Covid 19. Vous pouvez vous faire vacciner par votre médecin traitant, votre pharmacien ou dans le centre de vaccination à Sarlat, 16 Route du Lot, 24200 Sarlat-la-Canéda. Pour le centre de vaccination, vous pouvez prendre rendez-vous avec doctolib ou par téléphone au 05 53 31 76 94.

Si vous rencontrez des difficultés d'inscription ou de déplacement, vous pouvez faire appel à la mairie. Les gestes barrières, port du masque, lavage des mains régulier, aération des pièces etc....restent toujours indispensables.

LES ACTIVITÉS SPORTIVES REPRENENT

L'Amicale Laïque a reconduit ses activités sportives habituelles au foyer Fernand Valette le lundi de 19h15 à 20h15 avec la Zumba et le jeudi de 19h00 à 20h00 pour la gymnastique d'entretien.

PLUi, PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, OBJECTIF 2022.



Le 27 septembre 2021, le bureau communautaire de la communauté de commune de Sarlat Périgord-Noir a voté l'arrêt du PLUi, qui détermine et règlemente les zones constructibles. Cette procédure permet maintenant aux communes de faire leurs dernières remarques sur le projet.

Les administrés seront entendus lors d'une enquête publique, qui aura lieu au cours du premier trimestre 2022, en présence de plusieurs commissaires enquêteurs. Chacun pourra faire ses remarques ou éventuelles demandes. La date précise vous sera communiquée ultérieurement. Par ailleurs nous vous précisons que les Certificats d'Urbanisme (CU) acceptés ont une validité de 18 mois. Passé ce délai si le PLUi est en vigueur : c'est ce dernier qui s'appliquera et non plus le zonage de la Carte Communale de 2006. Les permis accordés resteront aussi valides durant la période habituelle de validité.

ZONE ROUGE

En réunion exceptionnelle le 25 septembre, le conseil municipal de La Roque-Gageac a pris une nouvelle délibération pour demander aux services de Etat une révision du Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain. Ce PPRMT définit une zone rouge d'inconstructibilité sous la falaise. Cette zone rouge est tracée de manière beaucoup trop large et sans nuances entre les parcelles réellement exposées et qui n'ont d'ailleurs pas été reconstruites et celles non exposées. Cela nuit grandement au développement du bourg.

La Mairie est ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30.